



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°3A/2022/2339/180 du 29 août 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société SARL AP GENIE-CIVIL & CONSULTING a obtenu l'autorisation pour:

L'exploitation d'un élévateur à fourches marque STILL, type RX 60-35, numéro de construction 516356J00567

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 7 septembre 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Jenny MANNES
Secrétaire communal f.f.

09.09.2022 – 18.10.2022
3A-2022-08-AUT-ITM

www.reckange.lu